

Motion visant à renforcer l’affichage des valeurs démocratiques et l’apprentissage de la Brabançonne dans les écoles et les espaces publics de Mons et ses villages

Considérant

- Les écoles et les espaces publics sont des lieux privilégiés pour transmettre et ancrer les valeurs démocratiques, le respect des institutions et l’appartenance à une communauté partagée.
- Le pavoisement des drapeaux belge et européen, ainsi que l’apprentissage de la Brabançonne, sont des symboles forts de notre identité collective, de notre Histoire et de notre attachement aux principes de démocratie, de tolérance et de solidarité.
- La Fédération Wallonie-Bruxelles par la voix de la Ministre Valérie Glatigny a récemment souligné l’importance de renforcer l’affichage des valeurs communes dans les établissements scolaires, notamment à travers des gestes symboliques comme le pavoisement des drapeaux.
- La Ville de Mons, en tant que capitale culturelle et historique, a un rôle central à jouer dans la promotion de ces valeurs, tant auprès des jeunes que de l’ensemble des citoyennes et citoyens.
- L’apprentissage de la Brabançonne, hymne national, participe à la construction d’une mémoire collective et d’un sentiment d’appartenance à la Belgique et à l’Europe.
- Les bâtiments communaux, les places publiques et les écoles de Mons et ses villages doivent refléter ces valeurs et servir d’exemple pour l’ensemble de la population.
- La Ville de Mons est engagée depuis toujours à préserver le devoir de mémoire.

En conséquence, Le Conseil communal décide par ... voix favorables, ... contre et ... abstentions :

Article 1 : Le Collège communal est chargé de généraliser le pavoisement des drapeaux belge et européen sur l’ensemble des bâtiments communaux, des places publiques, de l’hôtel de police et des autres espaces publics de Mons et ses villages, afin d’affirmer visiblement notre attachement aux valeurs démocratiques et européennes.

Article 2 : La Ville de Mons veillera à ce que chaque école communale et subventionnée dispose des drapeaux belge et européen, et encouragera leur affichage permanent dans les espaces communs, en collaboration avec les directions d’établissements.

Article 3 : Le Collège communal mettra en place, en concertation avec les enseignantes et les acteurs de l’enseignement, un projet pédagogique visant à enseigner la Brabançonne et à expliquer son histoire et sa symbolique aux élèves des écoles primaires et secondaires de Mons et ses villages.

Article 4 : Une campagne de sensibilisation sera organisée pour expliquer le sens de ces symboles et leur importance dans la construction d’une citoyenneté active et responsable, notamment à travers des animations, des débats et des supports adaptés. Les élèves seront

associés de manière plus systématique aux hommages rendus dans le cadre des commémorations des deux Guerres mondiales.

Article 5 : La Ville de Mons s'engage à soutenir les enseignantes et enseignants dans la transmission des valeurs démocratiques, en proposant des formations et des outils pédagogiques adaptés notamment dans le cadre du cours et de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (CPC/EPC), en collaboration avec les autorités éducatives compétentes.